

POUVOIR ADJUDICATEUR : Territoires Publics agissant au nom et pour le compte de Rennes Métropole

OPERATION : TP329 – Mandat Cité artisanale

MARCHE DE TRAVAUX

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE

MARCHE PASSE PAR LOTS SEPRES

Objet du marché

Travaux de construction d'un bâtiment visant à l'accueil d'une pépinière d'entreprises, constitué de 10 cellules d'artisanat et d'un local commun. Le projet appelé « Cité Artisanale » est situé chemin de Torigné / boulevard de Bulgarie à Rennes (35).

Maître d'ouvrage : RENNES METROPOLE

Adresse : 4, avenue Henri Fréville – CS 93111 – 35031 RENNES CEDEX

Mandataire agissant au nom et pour le compte du maître d'ouvrage : TERRITOIRES PUBLICS

Adresse : 1, rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz – 35207 RENNES Cedex 2

Représentée par : Madame Marie-Yvonne LAHAYE, Secrétaire Générale

Date et heure limites de réception des offres : **13 novembre 2024 à 17H00**

SOMMAIRE

I. OBJET ET DUREE DU MARCHÉ.....	3
I.1 - Nature et étendue des travaux.....	3
I.2 - Décomposition en tranches	3
I.3 - Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution	4
I.4 - Marché réservé.....	4
I.5 - Marché avec dispositif d'insertion sociale.....	4
II. ORGANISATION DE LA CONSULTATION	4
II.1 - Procédure de passation mise en œuvre	4
II.2 - Intervenants.....	5
II.3 - Contenu du dossier de consultation (DCE)	5
II.4 - Variantes	6
<i>a - Présentation de la variante exigée :</i>	<i>6</i>
II.5 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	6
II.6 - Délai de validité des offres.....	6
II.7 - Mode de dévolution	6
II.8 - Visite des lieux d'exécution du marché.....	7
II.9 - Réalisation de prestations similaires	7
II.10 - Modifications de détail au dossier de consultation.....	7
III. RETRAIT DU DOSSIER	7
IV. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8
IV.1 - Eléments nécessaires à la sélection des candidatures	8
IV.2 - Eléments nécessaires au choix de l'offre.....	10
V. JUGEMENT DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE ..	12
V.1 - Critères.....	12
<i>a - Critères de jugement des offres.....</i>	<i>12</i>
V.2 - Vérification de la situation de l'attributaire.....	13
VI. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	13
VI.1 - Conditions de la dématérialisation	14
VI.2 - Modalités d'envoi des propositions dématérialisées.....	14
VI.3 - Modalités de signature des candidatures et des offres.....	16
VII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	16

I. OBJET ET DUREE DU MARCHE

I.1 - Nature et étendue des travaux

Objet

La présente consultation concerne une opération de travaux :

Construction d'un bâtiment visant à l'accueil d'une pépinière d'entreprises, constitué de 10 cellules d'artisanat et d'un local commun, organisés autour d'une cour de service. Le projet appelé « Cité Artisanale » représente un volume d'environ 1 159 m² SDP.

Lieu d'exécution : Chemin de Torigné / Boulevard de Bulgarie (ex-centre commercial Torigné) - ZAC Blosne Est à Rennes (35).

Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 16 lots :

Lots	Désignation
1	VRD
2	GROS-OEUVRE
3	CHARPENTE BOIS
4	MOB - BARDAGE
5	COUVERTURE
6	PORTES SECTIONNELLES
7	SERRURERIE PORTAIL CLOTURE
8	MENUISERIES EXTERIEURES
9	MENUISERIES INTERIEURES
10	DOUBLAGES - CLOISONS - PLAFONDS
11	REVÊTEMENTS DE SOLS ET FAÏENCE
12	PEINTURE
13	PLOMBERIE & CVC
14	ELECTRICITE CFO-CFA
15	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES
16	NETTOYAGE

La consultation entreprises, mise en ligne le 5 septembre, et dont le retour des offres était le 21 octobre 2024, s'est révélée infructueuse sur le lot 7 « Serrurerie – portail – clôture ». En l'absence d'offre, nous relançons la consultation entreprises uniquement sur le lot 7 « Serrurerie – portail – clôture ».

I.2 - Décomposition en tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

I.3 - Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution

La durée du marché et les délais d'exécution figurent à l'acte d'engagement valant CCAP.

À titre indicatif, on peut prévoir que les travaux commenceront au mois de : janvier 2025.

Reconduction : Le marché ne sera pas reconduit

I.4 - Marché réservé

Le marché n'est pas réservé.

I.5 - Marché avec dispositif d'insertion sociale

Conformément aux articles L2111-1 et L2112-2 du Code de la Commande Publique, TERRITOIRES PUBLICS a mis en place un dispositif visant à favoriser le retour vers l'emploi de publics en difficultés sociales et/ou professionnelles.

Ce dispositif est détaillé dans l'acte d'engagement valant CCAP.

II. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

II.1 - Procédure de passation mise en œuvre

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée librement définie par le pouvoir adjudicateur dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique et selon les modalités particulières suivantes :

La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation

Le pouvoir adjudicateur éliminera les candidats dont la candidature sera jugée irrecevable ou dont les capacités seront jugées insuffisantes. Il procédera ensuite à l'analyse des offres remises par les candidats retenus. Il se réserve toutefois la possibilité de procéder à l'analyse des candidatures après analyse et classement des offres.

Le pouvoir adjudicateur éliminera les offres inappropriées et décidera d'engager ou non les négociations, le pouvoir adjudicateur pouvant en toute hypothèse décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Dans l'affirmative, le pouvoir adjudicateur sélectionnera, sur la base des critères de sélection des offres, les 3 candidats avec lesquels il négociera. Dans ce cas, il devra au préalable s'assurer de la validité de la candidature et notamment demander à ce stade les pièces mentionnées à l'acte d'engagement valant CCAP, qui sont à produire au stade de l'attribution du marché.

En outre, la négociation ne pourra avoir lieu qu'avec les candidats qui ont remis une offre régulière, le pouvoir adjudicateur se laissant la possibilité de faire régulariser les offres irrégulières, avant négociation

La négociation, si elle est mise en œuvre, se déroulera en une seule phase.

À l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et/ou dans le présent règlement de la consultation.

En cas d'absence de remise d'une offre par le candidat dans le cadre de la négociation, l'acheteur tiendra compte de la dernière offre conforme remise par ce candidat pour procéder à son analyse.

II.2 - Intervenants

a) - La maîtrise d'œuvre est assurée par le Groupement Atelier 56S / ANA ingénierie

Titulaire d'une mission :

Missions de base : ESQ / APS / APD (dont PC) / PRO/ ACT / VISA / DET / AOR
+ missions complémentaires : OPC + DQE

Les études d'exécution des ouvrages seront exécutées par l'entrepreneur ; elles seront transmises au maître d'œuvre pour validation avant tout début d'exécution.

b) - Le contrôle technique est confié à BTP CONSULTANTS

Missions : L, S, PH, TH, HAND

c) - La mission de coordonnateur, en matière de sécurité et de santé des travailleurs est confiée à : IPAC Conseil pour les phase étude et travaux.

II.3 - Contenu du dossier de consultation (DCE)

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les éléments suivants :

- Le présent règlement de la consultation (RDC)
- Le cadre d'acte d'engagement valant CCAP commun à tous les lots et ses annexes :
 - le planning prévisionnel
 - la fiche informative «clause insertion »
- La décomposition des prix globale et forfaitaire (DPGF) spécifique à chacun des lots et annexe « estimation prévisionnelle des déchets »
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) commun à tous les lots et le CCTP spécifique à chacun des lots
- Les plans et pièces graphiques du projet :
 - Plan de masse toiture et plans de RDC
 - Coupes
 - Elévations
 - Plan de repérage
 - Vues
 - Carnet de menuiseries
 - Carnet de détails
 - Carnet de mobilier
 - Plans techniques (CFo CFA, CVP, panneaux PV, structure, VRD)
 - Tableau des surfaces
- Les annexes techniques :
 - L'étude géotechnique G2PRO
 - Le permis de construire
 - Le PIC
 - Le plan géomètre
 - La notice acoustique
 - La notice thermique
 - La notice de gestion des EP
 - Le Rapport Initial de Contrôle Technique (RICT)
 - Le PGC
 - Le règlement et les prescriptions de Rennes Métropole en matière d'assainissement
 - Les DT

II.4 - Variantes

La proposition de variantes est exigée pour le lot 8. Dans cette hypothèse, l'absence de proposition d'une offre variante conduira au rejet de l'offre.

Exigences minimales requises : menuiseries en pin lasuré

Modalités de présentation des variantes : menuiserie en chêne

La présentation dans les autres lots n'est pas autorisée.

a - Présentation de la variante exigée :

Les candidats doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

La remise de la variante exigée sera présentée dans un acte d'engagement valant CCAP distinct de celui de l'acte d'engagement valant CCAP de la solution de base sur lequel sera indiqué qu'il s'agit d'une proposition de variante.

Les candidats présenteront un dossier spécifique « variantes » dans lequel il indiqueront, outre les répercussions de la variante exigée sur le montant de leur offre de base : les modifications du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) qui sont nécessaires pour l'adapter aux variantes proposées.

II.5 - Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché comporte des prestations supplémentaires éventuelles, à chiffrer de manière facultative pour les lots concernés, listées ci-après et définies dans le CCTP.

- **Pour le lot 13** : Mesure de niveau de la cuve sur écran digital (voir CCTP pour précisions)
- **Pour le lot 14** (voir CCTP pour précisions) :
 - Alarme technique
 - Appel visiteur
 - Borne recharge véhicules électriques
 - Anti-intrusion
 - Equipement cellules
 - Vidéosurveillance

Les candidats peuvent répondre aux prestations supplémentaires éventuelles définies dans le C.C.T.P. Les propositions financières relatives à chaque prestation supplémentaire éventuelle seront intégrées dans l'acte d'engagement valant CCAP, qu'il s'agisse de la solution de base ou d'une solution variante.

II.6 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres ou en cas de mise en œuvre de la négociation, à compter de la date limite de réception des offres finales.

II.7 - Mode de dévolution

Le marché est alloti :

L'opération de travaux est divisée en lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé confié à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Chaque marché sera conclu avec une entreprise unique ou des entreprises groupées.

En cas de constitution d'un groupement :

Dans le cas où il ne revêtirait pas cette forme, lors du dépôt de sa candidature ou de son offre, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de contraindre le groupement attributaire à revêtir la forme d'un groupement conjoint.

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

Possibilité de présenter une offre pour l'ensemble des lots

Possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

II.8 - Visite des lieux d'exécution du marché

Il n'y a pas de visite organisée par le pouvoir adjudicateur.

Les candidats peuvent se rendre librement sur site pour effectuer une visite des lieux d'exécution du marché.

Il est précisé que le site est actuellement bâti. Il sera démolé avant le démarrage des travaux de la présente consultation.

II.9 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier à l'attributaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du code de la commande publique, des marchés de travaux ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre du marché dans le cadre d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence. Dans la mesure où la mise en concurrence du premier marché doit avoir pris en compte le montant total envisagé, le montant des marchés de prestations similaires ne pourra en aucun cas faire excéder un éventuel seuil de procédure, cela entraînerait de fait irrégularité du marché.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

II.10 - Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

III. RETRAIT DU DOSSIER

Cas général : DCE dématérialisé

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats téléchargeront les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d'acheteur <http://territoires.achatpublic.com>.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard .zip (lisibles par les logiciels Winzip, Quickzip ou winrar par exemple)
- Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader)
- Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : word de Microsoft, Wordperfect, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- .docx ou .xlsx ou .pptx (lisibles par l'ensemble Microsoft Office, Open office, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, Free DWG Viewer d'Informative Graphics, ...)

Tous les logiciels requis peuvent être téléchargés gratuitement sur le profil d'acheteur.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil d'acheteur. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à se rapprocher de la hotline technique au support-entreprises@achatpublic.com ou au 08 92 23 21 20.

IV. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction en français.

Cas d'une procédure adaptée ouverte :

IV.1 - Éléments nécessaires à la sélection des candidatures

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire dans un dossier « Candidature » les pièces suivantes :

1/ Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.

La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Le seul dépôt de la candidature et de l'offre vaut engagement du candidat à signer ultérieurement l'acte d'engagement valant CCAP du marché qui lui serait attribué dans le délai de validité des offres. Tout défaut de signature, retard ou réticence expose l'auteur de l'offre à une action en responsabilité.

2/ Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. La remise d'un DC1 complété sur ce point ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.

Comme la lettre de candidature, la déclaration sur l'honneur n'a pas à être signée par le candidat ou par chacun des membres d'un groupement le cas échéant. Elle sera signée au stade de l'attribution par le seul attributaire (candidat seul ou ensemble des cotraitants en cas de groupement).

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent informer sans délai le pouvoir adjudicateur de tout changement de situation, au cours de la procédure de passation ainsi d'ailleurs qu'au cours de l'exécution du marché, qui les placeraient dans un des cas d'interdiction de soumissionner ayant pour effet de les exclure d'un marché public.

3/ Les pièces définies ci-dessous permettant la vérification, de leurs capacités économique et financière, de leurs capacités techniques et professionnelles, des qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Capacités économique et financière :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
- Attestation de responsabilité civile professionnelle

Capacités techniques et professionnelles :

- Liste des chantiers de taille similaire, exécutés au cours des cinq dernières années, précisant les éléments suivant : montant, dates de réalisation, lieu d'exécution et maître d'ouvrage
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats

Lot n°3 Charpente :

- Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure bois (technicité courante) : Qualibat 2301 ou certificat équivalent
- Fabrication et pose de charpente traditionnelle, et structure bois (technicité confirmée) : Qualibat 2312 ou certificat équivalent

Lot n°4 MOB Bardage :

- Fourniture et pose de bâtiment à ossature bois (technicité confirmée) : Qualibat 2352 ou certificat équivalent

Lot n°5 Couverture :

- Couverture en plaque nervurée ou ondulée : Qualibat 3181 ou certificat équivalent

Lot n°8 Menuiseries extérieures :

- Fourniture et pose de menuiseries extérieures, dans tout type de bâtiment : Qualibat 3512 ou certificat équivalent

Lot n°15 Panneaux photovoltaïque :

- Installations photovoltaïques de puissance comprise entre 36 et 250 kVa : Qualibat 5912 ou certificat équivalent

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'une équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées aux **2/** et **3/** ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché. En ce cas, il pourra

produire une attestation du sous-traitant actant de son engagement à intervenir en cas d'attribution du marché, selon les modalités fixées à l'article 6.3.

Pour la présentation des éléments de leur candidature :

- Les candidats pourront faire usage des formulaires DC1 et DC2 qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Dans le cadre d'un marché alloti, les candidats pourront remettre leurs pièces candidature une seule fois pour l'ensemble des lots auxquels ils candidatent. En revanche, une offre devra être remise pour chacun de ces lots.

Un document unique de marché européen (DUME), rédigé en français, pourra être remis par le candidat, chaque cotraitant et chaque sous-traitant en lieu et place :

- de la déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique
- des renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

Le DUME peut être accessible :

- Par le profil d'acheteur
- Par l'utilitaire disponible à l'adresse URL suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>
- Par l'outil mis en place par la Commission européenne

IV.2 - Eléments nécessaires au choix de l'offre

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants réunis au sein **d'un dossier "Offre" :**

1. Un projet de marché comprenant :

- Un cadre d'acte d'engagement valant CCAP dûment complété pour valoir offre de prix
- Le cas échéant, la ou les déclarations de sous-traitance des sous-traitants amenés à intervenir pour l'exécution des prestations
- La décomposition du prix global forfaitaire selon le cadre estimatif joint en annexe au cadre d'AE valant CCAP

Si l'offre est produite par un groupement conjoint d'entreprises, il est précisé le point suivant :

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination des cotraitants est couverte par les prix des travaux qui lui sont attribués. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

- Projet avec variante (uniquement lot 8) à présenter dans le respect des modalités prévues à l'article 2.4 ci-dessus.

Le descriptif technique, leurs annexes et autres pièces du DCE ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.

2. Chaque candidat devra impérativement, dès la remise des offres, joindre un mémoire technique relative à la qualité d'exécution du chantier et aux performances environnementales.

Le candidat pourra en outre annexer des documents qu'il jugera pertinents et en lien avec l'objet des éléments présentés ci-dessous.

Ce mémoire est limité à 20 pages maximum (hors annexes) pour chacun des lots et devra comprendre les éléments suivants :

VALEUR TECHNIQUE

↳ **Les moyens humains mis à disposition du chantier et organisation**

- Eléments à fournir : effectifs, CV, organigramme dédié au projet avec identification du référent de chantier. En cas de co-traitance ou de sous-traitance envisagée, préciser les modalités d'organisation mis en œuvre par le mandataire/titulaire pour assurer le bon déroulement du chantier.

↳ **Les moyens matériels proposés garantissant la qualité des produits /équipements, ainsi que leur mise en œuvre (fiches techniques à transmettre listées en annexe 1 du RDC).**

- A minima, les fiches techniques listées en annexe 1 du présent RDC sont à transmettre dans le mémoire technique. Ces documents devront être conformes aux attendus/préscptions des CCTP. Il devront permettre de s'assurer de la qualité des produits et matériaux proposés au regard des fiches techniques transmises.
- Il s'agit également de fournir des explications concernant les modalités de protection des ouvrages réalisés.

↳ **Les moyens mis en oeuvre pour le respect du planning**

- Présentation d'une méthodologie et organisation dédiées au chantier (fabrication, approvisionnement, mise en œuvre), précisant les temps d'études, de fabrication en atelier le cas échéant, d'approvisionnement et d'intervention sur chantier. Ces éléments doivent permettre de s'assurer de la bonne compréhension du planning global du projet (cf. articulation entre les différents lots et tâches) et de son respect. Des propositions d'optimisation de planning peuvent être faites.

VALEUR ENVIRONNEMENTALE

↳ **Présentation des mesures prises pour justifier de la performance en matière de protection de l'environnement :**

Indication à transmettre sur la gestion environnementale du chantier (estimation de la quantité des déchets – voir annexe à la DPGF à compléter, mode de traitement, dispositions prévues pour réduire les nuisances, pour diminuer l'empreinte environnementale, et pour assurer le tri et la valorisation des déchets (cf. REP Bâtiment - responsabilité élargie des producteurs pour les produits et les matériaux de construction du secteur du bâtiment - entrée en vigueur en 2023)

↳ **Présentation des caractéristiques environnementales des produits utilisés (FDES à transmettre listées en annexe 2 du RDC).**

Les caractéristiques des produits utilisés seront évalués sur la base de l'empreinte carbone du produit proposé (cf. critère "réchauffement climatique" de la FDES). A minima, les FDES listées en annexe 2 du présent RDC sont à transmettre dans le mémoire technique.

↳ **Méthodologie relative à la protection de ressource naturelle et de l'énergie (pour les lots 2, 13 et 14 uniquement) :**

Il s'agit de décrire ici les mesures proposées pour réduire et contrôler les consommations d'eau et d'électricité du chantier

NB : Le cadre d'acte d'engagement valant CCAP n'a pas à être signé par les candidats. Il sera signé par le seul candidat attributaire avant sa notification à celui-ci. Il en sera de même des déclarations de sous-traitance, le cas échéant.

V. JUGEMENT DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE

V.1 - Critères

a - Critères de jugement des offres

Le pouvoir adjudicateur choisira l'attributaire du marché sur la base des critères de sélection suivants et selon la pondération suivante :

Pour les lots n° 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15 et 16

Critères	Pondération
Prix des prestations	50
Valeur technique	35
Adéquation des moyens humains dédiés au chantier	15
Adéquation des moyens techniques dédiés au chantier	15
Méthodologie de réalisation des ouvrages au regard du respect du délais d'exécution du chantier	5
Performance environnementale	15
Mesures proposées pour la performance en matière de protection de l'environnement	10
Qualité environnementale des produits utilisés	5

Pour les lots n° 2, 13, 14

Critères	Pondération
Prix des prestations	50
Valeur technique	35
Adéquation des moyens humains dédiés au chantier	15
Adéquation des moyens techniques dédiés au chantier	15
Méthodologie de réalisation des ouvrages au regard du respect du délais d'exécution du chantier	5
Performance environnementale	15
Mesures proposées pour la performance en matière de protection de l'environnement	5
Qualité environnementale des produits utilisés	5
Méthodologie relative à la protection de la ressource naturelle et de l'énergie	5

En cas de classement en première position de candidats ex aequo à l'issue de l'analyse des offres, le candidat ayant eu la meilleure note sur le critère prépondérant, ou à défaut sur le sous-critère prépondérant, se verra déclaré attributaire pressenti.

V.2 - Vérification de la situation de l'attributaire

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai de 8 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur :

- Les pièces visées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique, à savoir notamment :
 - Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
 - Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents
 - Les pièces prévues aux articles R.1263-12, L.2312-27, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail
 - Le numéro unique d'identification INSEE du candidat permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1^o de l'article R. 2143-13
 - Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

- L'attestation d'assurance responsabilité civile décennale

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

Pour la production des pièces demandées au candidat attributaire, celui-ci pourra se prévaloir des modalités particulières d'accès aux documents éventuellement définies à l'article « présentation des candidatures », en transmettant, dans le délai défini pour la transmission de ces pièces, les informations correspondantes.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

VI. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats.

Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre. Dans cette hypothèse, le pouvoir adjudicateur pourra néanmoins s'il le souhaite demander aux candidats concernés de régulariser leur offre.

Seule la forme dématérialisée est admise

Les candidatures et offres seront remises par la voie électronique via le profil d'acheteur <https://territoires.achatpublic.com>.

Si le candidat adresse plusieurs candidatures et/ou offres différentes, seule la dernière candidature et/ou offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

Attention, en conséquence, tout nouveau dépôt d'une candidature et/ou d'une offre doit comporter l'ensemble des documents requis au titre du présent règlement. A défaut, la candidature sera jugée irrecevable et/ou l'offre irrégulière.

VI.1 - Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard .zip
- Adobe® Acrobat®.pdf
- Rich Text Format.rtf
- .docx ou .xlsx ou .pptx
- .odt, .ods, .odp, .odg
- le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, .png

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

VI.2 - Modalités d'envoi des propositions dématérialisées

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des prérequis techniques et de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation <https://territoires.achatpublic.com> et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique : support-entreprises@achatpublic.com

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre. La taille maximum acceptée pour le dépôt des plis est de 70 Mo.

Chacun des "dossiers" ou "répertoires" électroniques intégrés dans le "pli" électronique transmis formant la candidature ou l'offre devront être nommés de la façon suivante :

Dossier candidature

- 1) DC1
- 2) Attestation sur l'honneur (si pas de DC1)
- 3) Capacités économique et financière / Capacités techniques et professionnelles / Certificats de qualifications et/ou de qualité
- 4) Assurances

Dossier offre

- 1) Acte d'engagement valant CCAP
- 2) DPGF et l'annexe « estimation prévisionnelle des déchets »
- 3) Mémoire technique

En cas de marché alloti, les candidats peuvent répondre de manière séparée pour chaque lot ou transmettre une réponse pour plusieurs lots, par un envoi unique. L'identification du ou des lots auxquels il est répondu doit dans ce cas être sans ambiguïté. Le pouvoir adjudicateur doit en effet pouvoir séparer sans difficulté l'offre propre à chaque lot au moment de l'ouverture des plis. Si plusieurs offres sont faites par un soumissionnaire pour un même lot, la dernière offre sera retenue.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrage de son offre avant envoi.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Copie de sauvegarde : Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde envoyée dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique
- une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

La copie de sauvegarde pourra être remise sur support papier OU sur support physique électronique. Il est exigé le format suivant : clé USB.

Si à l'article 6.3 ci-dessous, le pouvoir adjudicateur impose la remise des candidatures et des offres signées, la copie de sauvegarde devra également être signée par le candidat.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé en recommandé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes (horaires d'ouverture des locaux du lundi au vendredi : 8H30-12H15 14H00-17H30 et le mercredi : 8H30-12h15 14H00-17H00) :

TERRITOIRES PUBLICS

Madame la Secrétaire Générale Marie-Yvonne LAHAYE

Adresse : 1, rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz – CS 50726 – 35207 RENNES Cedex 2

Offre pour « Construction de la Cité Artisanale au Blosne »

Lot n°:

Candidat :

NE PAS A OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

VI.3 - Modalités de signature des candidatures et des offres

Les candidatures et offres n'ont pas à être remises signées.

Les candidatures et offres n'ont pas à être remises signées.

Le marché transmis par voie électronique sera signé par le seul candidat attributaire.

Le pouvoir adjudicateur impose la signature manuscrite du marché par l'attributaire.

Dans ce cas l'attributaire sera invité à une séance de signature de ses pièces.

VII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir **avant le 6 novembre 2024** une demande via le profil d'acheteur.

Une réponse sera alors adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres à tous les candidats ayant reçu le dossier.

ANNEXE 1 : Liste des fiches techniques à transmettre dans le mémoire technique (liste non exhaustive)

Lot 01 – VRD

- Regards
- Tampons
- Bordures
- Revêtements extérieurs (pavés ; enrobé)
- Caniveau à grille

Lot 02 – Gros Œuvre

- Regards
- Siphon de sol

Lot 04 – MOB Bardage

- Habillage intérieur contreplaqué

Lot 05 – Couverture

- Couverture bac acier

Lot 06 – Portes sectionnelles

- Portes sectionnelles

Lot 07 – Serrurerie

- Porte métallique
- Boîte aux lettres
- Vitrine extérieure

Lot 08 – Menuiseries Extérieures

- Menuiseries aluminium
- Menuiseries bois
- Stores intérieurs
- Vitrophanie

Lot 09 – Menuiseries Intérieures

- Portes et quincaillerie associée
- Façades de gaine
- Trappes d'accès
- Plinthes aluminium
- Patères
- Butoirs de porte

Lot 11 – Revêtement de sol / Faïence

- Carrelage / Faïence / plinthe
- Siphon de sol
- Barre de seuil
- Joint d'étanchéité

Lot 13 – CVC PB

- Appareils sanitaires
- Robinet de puisage
- Entrées d'air

Lot 14 – Electricité CFO CFA

- Chemins de câbles
- Goulottes
- Appareillage classiques / étanches / de sécurité
- Détecteurs de mouvement
- Eclairages intérieurs / extérieurs
- BAES
- Alarme incendie et équipements associés

- Vidéophonie / contrôle d'accès et équipements associés
- PSE : Alarme technique et équipements associés
- PSE : Appel visiteur et équipements associés
- PSE : Bornes de recharges de véhicules
- PSE : Anti-intrusion et équipements associés
- PSE : Equipements des cellules et équipements associés
- PSE : Vidéosurveillance et équipements associés

Lot 15 – Panneaux PV

- Panneaux PV
- Pincés de fixation

ANNEXE 2 : Liste des FDES à transmettre dans le mémoire technique (liste non exhaustive)

Lot 02 – Gros Œuvre

- Isolant des soubassements / sous dallage / sous dalle portée

Lot 03 – Charpente

- Isolant des rampants
- Bois de structure (demi-fermes / pannes / solives / poteaux / poutres / etc)

Lot 04 – MOB Bardage

- Habillage intérieur contreplaqué
- Laine de bois
- Éléments bois constitutifs du MOB
- Bardage extérieur

Lot 05 – Couverture

- Couverture bac acier
- Chéneaux

Lot 08 – Menuiseries Extérieures

- Menuiseries aluminium (détail et épaisseur des montants)
- Menuiseries bois (détail et épaisseur des montants)

Lot 11 – Revêtement de sol / Faïence

- Plinthe

Lot 15 – Panneaux PV

- Panneaux PV